



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conférence des préfets du canton de Fribourg  
Oberamtmännerkonferenz des Kantons Freiburg

**acf-fgv**

association des communes fribourgeoises  
freiburger gemeindeverband

Fribourg, le 15 mars 2020

## **Message à l'attention des communes fribourgeoises au sujet des mesures prises par le Conseil d'Etat afin de réduire les risques de transmission du coronavirus**

Madame la Syndique, Monsieur le Syndic,  
Madame la Conseillère communale, Monsieur le Conseiller communal,

Réunis en séance extraordinaire, le samedi 14 mars 2020 à Fribourg, la Conférence des préfets et une forte délégation du comité de l'Association cantonale des communes fribourgeoises, auxquels se sont joints des représentants de divers services de l'Etat, ont travaillé à la mise en œuvre des décisions prises le vendredi 13 mars par le Conseil d'Etat.

Les discussions ont prioritairement porté sur l'organisation de l'école à la maison et de l'encadrement des enfants. Mais d'autres sujets ont été évoqués, et sont ainsi résumés :

1. Les communes sont appelées à mettre en œuvre les mesures décidées par le Conseil d'Etat, sous la direction et la coordination de l'Organe cantonal de conduite (OCC)
2. Des informations et directives seront régulièrement transmises aux communes et associations de communes, par le biais des préfectures
3. Les communes sont appelées à ne pas engager de façon autonome leurs corps de sapeurs-pompiers et les ORCOC, qui doivent attendre les consignes de l'ECAB et de l'OCC pour tout ce qui concerne la lutte contre le virus

La décision de fermer les classes de l'école obligatoire et post-obligatoire comme l'arrêt de l'exploitation des structures d'accueil extrafamilial, dès le lundi 16 mars 2020, a pris tout le monde de court. La séance organisée samedi par la CDP et l'ACF avait pour objectif d'établir une liste de questions que pose la mise en œuvre de ces décisions et de suggérer des solutions. Les participants se sont accordés sur les points suivants :

1. Dans la mesure du possible, les élèves restent à la maison et sont placés sous la surveillance de la proche famille mais en veillant à maintenir les grands-parents à distance.
2. Les structures scolaires sont ouvertes pour les enfants des personnes dont l'activité est indispensable à la gestion de la crise (personnel médical, hospitalier, EMS, institutions spécialisées, protection de la population (feux bleus).

3. Lundi matin 16 mars, les classes et structures d'accueil sont ouvertes afin d'accueillir les enfants cités au pt. 2 et les enfants dont les parents n'ont pas encore trouvé de solution de garde pour l'immédiat.
4. Sous la responsabilité des RE et directeurs de CO, les enseignants établissent dès lundi matin et jusqu'à mercredi 18 mars la liste des élèves – du personnel prioritaire – et celle des enfants sans solution. Ces listes seront transmises chaque fin de journée à la DICS qui informera l'OCC de la situation.
5. Afin d'éviter que certains enfants se retrouvent sans moyens de transport, les TPF rouleront jusqu'à mardi soir dans tous les cercles primaires et prendront contact avec les communes pour déterminer la suite du service.
6. Un Groupe de travail est constitué à l'échelle cantonale par la CDP et l'ACF, en lien avec la DICS, la DSAS et les milieux de l'accueil extrascolaire pour définir des stratégies et proposer des solutions orientées vers les enfants pour lesquels aucune solution d'encadrement ou de garde n'aurait été trouvée.
7. Les communes seront informées au plus vite au sujet des éléments qui demeurent imprécis : critères définissant le statut de parents prioritaires, règles concernant l'accueil d'enfants...
8. Les communes sont invitées à coordonner ces stratégies et à répondre aux besoins en mettant sur pied des commissions réunissant les divers milieux concernés (politique, école, conseil des parents, milieux associatifs). L'objectif est de trouver des solutions adéquates et de coordonner les activités pour les enfants qui resteraient à la charge de l'école et des structures.
9. Les communes seront informées dès la fin de la présente semaine des solutions mises en place pour la garde des petits enfants.

La Conférence des préfets et les membres du Comité de l'ACF sont pleinement conscients de la difficulté devant laquelle sont placées les communes dans la mise en œuvre des décisions gouvernementales. Nous rappelons que seul le souci de la santé de la population a guidé ces décisions dont l'application exige du calme, du bon sens et de la souplesse.

Dans cette gestion de crise, il s'agit de bien distinguer le court terme – les premiers jours de la semaine – du moyen terme pour lequel nous travaillons dès aujourd'hui et pour lequel vous recevrez des propositions et des précisions au plus vite.

Cette situation particulière réclame l'engagement de tous les partenaires. Et les autorités communales constituent un maillon indispensable dans l'effort qui est collectivement porté contre la propagation du coronavirus.

En vous remerciant pour votre précieuse aide et en restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère communale, Monsieur le Conseiller communal, à l'attention de nos salutations les meilleures.

**Pour la Conférence des Préfets**

Patrice Borcard, Président

**Pour l'Association des Communes Fribourgeoises**

Micheline Guerry-Berchier, Secrétaire générale